

Mairie de Bruay-La-Buissière
Place Henri Cadot
BP 23 - 62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Service : Vie associative
Affaire suivie par : Sophie Clarisse

Tél. : 03.21.64.56.00
associations@bruaylabuissiere.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents(es)
des associations,

Réf : LP/MD/SC
Objet : Dossier de demande de subvention 2022

Bruay-La-Buissière, le 15 novembre 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la publication du « Dossier de demande de subvention 2022 » à destination des associations.

Durant cette année 2021 et malgré un contexte particulier lié à la crise sanitaire, vous avez choisi de poursuivre votre investissement dans le monde associatif bruaysien et labuissierois et je vous en remercie.

Je souhaite réaffirmer mon soutien aux associations qui participent à l'animation de notre commune. Pour 2022, la participation financière de la Ville sera conditionnée au programme d'animation prévu au bénéfice du territoire et de ses habitants.

A ce titre, je vous invite à télécharger le dossier de demande de subvention 2022 sur le site internet de la Ville à cette adresse : <http://bruaylabuissiere.fr/vie-associative/>

Le dossier est à retourner dans nos services pour le : **14 janvier 2022 au plus tard**. Une version papier peut également vous être remise par le service vie associative.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2022 et vous souhaite pleine réussite dans tous vos projets associatifs.

Je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs**, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Cordialement,
M. Ludovic PAJOT

Maire de Bruay-La-Buissière
Conseiller départemental du Pas-de-Calais

